



**Nations  
Unies**

**Forum :** Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

**Question :** L'intelligence artificielle : Quels enjeux pour la propriété intellectuelle ? Soumis par : La République d'Italie

**Soumis par :** La République d'Italie

**L'Assemblée générale,**

*Rappelant* les conventions internationales, notamment la Convention de Berne, qui défend la protection des œuvres et le respect de la créativité,

*Conscient* que l'intelligence artificielle (IA) transforme la création artistique, littéraire et scientifique, en ouvrant de nouvelles perspectives mais en soulevant aussi des questions sur les droits des créateurs et la reconnaissance de leur travail,

*Soulignant* que, bien qu'innovantes et prometteuses, ces technologies ne doivent pas effacer la valeur du travail humain, qui reste au cœur de la culture et de la créativité,

*Affirmant* que l'Italie, pays possédant un patrimoine unique et un dynamisme en matière d'innovation, aspire à trouver un équilibre entre la protection des créateurs et l'encouragement d'une utilisation éthique et responsable de l'IA,

*Insistait* sur la nécessité urgente de mettre en place des cadres clairs pour garantir que l'IA soit utilisée comme un outil au service de la créativité humaine et non comme un facteur de déséquilibre ou d'injustice

1 Propose les mesures suivantes la création d'un Registre International des Œuvres Assistées par IA, ce registre permettra d'identifier et de cataloguer les œuvres créées ou partiellement créées grâce à des intelligences artificielles, l'objectif est de garantir la transparence et de distinguer clairement les œuvres humaines des productions de l'IA,

2 Encourage l'adoption d'un Statut pour les œuvres Humain-IA, pour les œuvres produites en collaboration entre humains et IA, dans ce cadre, l'humain doit rester au cœur de la création et conserver les principaux droits d'auteur,

3 Créer un Fonds International pour la Protection des Créateurs (FIPCIA) financé par les États et les entreprises utilisant des IA qui servira à soutenir financièrement les créateurs dont les œuvres ont été utilisées sans leur accord, et protéger les créateurs grâce à des recours juridiques pour défendre leurs droits,

4 Élaborer une norme mondiale pour une IA responsable pour garantir une utilisation réglementée des IA dans la création, les entreprises devront obtenir une certification et respecter les droits d'auteur et assurer la transparence sur les données utilisées,

5 Organiser un forum mondial de la créativité et de l'IA, sous la direction de l'UNESCO pour réunir créateurs, gouvernements et entreprises afin de partager des solutions concrètes pour protéger les créateurs face à l'IA, pour mettre en avant des projets innovants et responsables utilisant l'intelligence artificielle.